

Siège : Bruges
Sites : Bruges – Limoges – Poitiers

Demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, candidates à une formation CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou CC, CS

Dossier à retourner par mail au **conseiller en charge du diplôme
auquel vous souhaitez vous inscrire.**

Leurs coordonnées sont indiquées page 15 à 18 de ce dossier.

Ou

Par courrier postal à l'adresse suivante :

DRAJES Nouvelle Aquitaine
Site de Limoges
13, rue François CHENIEUX
CS23124
87031 LIMOGES CEDEX 1

Pour toutes questions complémentaires, prendre contact avec Rachel FABRY-GONZALES,
référente handicap :

rachel.fabry-gonzales@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr | 06 99 19 17 83

Pour permettre la prise en compte de l'ensemble des besoins spécifiques exprimés dès la
vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, il est recommandé d'entamer
les démarches environ 3 mois avant l'inscription en formation.



Dans le cadre des formations conduisant à l'obtention d'un diplôme relevant du champ de la jeunesse et des sports, ***l'article A212-44 du code du sport*** prévoit la possibilité et la procédure d'aménagement des épreuves (tests d'exigences préalables et épreuves certificatives) et/ou du cursus de formation (en centre et/ou en entreprise) pour les personnes en situation de handicap.

Cette décision est prise par le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sport (DRAJES) au vu de l'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française du sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), commission interne à la MDPH, sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables, la formation ou les épreuves certificatives en fonction du diplôme visé par l'intéressé.

La décision est communiquée à la personne qui en fait la demande et à l'organisme de formation qui doit mettre en place ces aménagements.

En outre, le DRAJES peut apporter une restriction aux conditions d'exercice ouvertes par la possession du diplôme.

1 PRENDRE CONTACT AVEC LA DRAJES



Pour demander conseil et retirer le dossier de demande d'aménagements



2 PRENDRE RDV AVEC UN MÉDECIN AGRÉÉ HANDISPORT, SPORT ADAPTÉ OU MDPH



Pour obtenir un avis médical sur les aménagements souhaités



3 SE RAPPROCHER D'UN ORGANISME DE FORMATION



Pour transmettre l'avis médical au responsable de la formation souhaitée et le formulaire de proposition d'aménagements à remplir de manière concertée



4 L'ORGANISME DE FORMATION RÉDIGE UNE PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS



Pour garantir un accès égal aux tests de vérification des exigences préalables, au cursus de formation et aux épreuves de certification.

⚠ PAS DE DISPENSE D'ÉPREUVE POSSIBLE



5 L'ORGANISME DE FORMATION SOUMET LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS À LA DRAJES



Pour examiner la compatibilité du handicap avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme

6 LA DRAJES REND UNE DÉCISION



La décision est communiquée à la personne qui en fait la demande et à l'organisme de formation



Formulaire de demande d'aménagements

Articles A212-44 et A212-45 du code du sport



Partie à remplir par la/le candidat(e)

Identification du demandeur

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse postale : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Commune : _____

Mèl : _____

Situation du demandeur

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » [Article 114 du code de l'action sociale et des familles]

- **Avez-vous déjà bénéficié d'aménagements de votre poste de travail, de votre scolarité et/ou de formations antérieures ?** OUI NON

Si oui, possibilité de communiquer toutes décisions d'aménagements antérieurs susceptibles de faciliter les propositions à venir.

- **Bénéficiez-vous d'un référent de parcours (conseiller cap emploi, mission locale, pôle emploi, etc.) ?** OUI NON

Si oui, possibilité d'indiquer son nom et ses coordonnées afin de le solliciter, le cas échéant : _____

- **Etes-vous reconnu bénéficiaire de l'obligation d'emploi :** OUI NON

(RQTH, accidents du travail, maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins à 10 %, titulaire AAH, titulaire d'une pension ou rente d'invalidité, etc.) [Article L 5212-13 du code du travail]

Fournir le justificatif.

Diplôme visé

CPJEPS

Spécialité : _____

BPJEPS

Spécialité : _____ Mention : _____

DEJEPS

Spécialité : _____ Mention : _____

DESJEPS

Spécialité : _____ Mention : _____

Certificat complémentaire, intitulé : _____

Certificat de spécialisation, intitulé : _____

Aménagements demandés

- Tests d'exigences préalables à l'entrée en formation**
- Déroulement de la formation** (*en centre et en entreprise*)
- Epreuves de certification**

Besoins d'aménagements concernant l'organisation du temps



- Majoration du temps de préparation des épreuves écrites, orales ou pratiques**

- Majoration du temps des épreuves écrites**

- Aménagement, majoration ou diminution du temps des épreuves orales**
(augmentation du temps global de l'épreuve, diminution du temps dédié à la présentation orale du candidat, nécessité d'une pause dans le temps de certification, etc.)

- Majoration ou diminution du temps des épreuves pratiques et de mise en situation professionnelle**

- Majoration du temps de formation**
(Étalement des contenus de formation sur 2 sessions par exemple)

- Aménagement des horaires de formation et/ou du temps en entreprise**
(réduction du temps de travail journalier, aménagements de temps de pause spécifiques, etc.)

- Autre, préciser :**

Besoins d'aménagements concernant les locaux, l'installation matérielle et des aides techniques



- Accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite** (*ascenseur, utilisation de salles au rez-de-chaussée, accessibilité des sanitaires, etc.*)

- Conditions particulières d'éclairage**

- Conditions particulières d'installation de la salle de formation, d'épreuve ou du lieu de stage** (*poste de travail et/ou mobilier adaptés, utilisation de salles à effectifs réduits, etc.*)

- Installation de matériel et/ou supports particuliers** (*ex : loupe, ordinateur, rehausseur d'écran, repose pieds, clavier braille, stylo lecteur, casque audio, logiciel spécifique, machine à lire, adaptation du matériel professionnel, supports écrits aérés et agrandis, documents **FA**ciles à **L**ire et à **C**omprendre, matériel de gestion du temps, consignes via pictogrammes, etc.*)

- Autre, préciser :**

Besoins d'aménagements concernant une aide humaine



- Assistance d'un secrétaire lecteur et/ou scripteur
- Assistance d'un interprète
- Assistance d'un auxiliaire professionnel (*aide à l'encadrement du public*)
- Assistance d'un auxiliaire de vie (*aide personnelle*)
- Référent/ tutorat particulier en centre de formation
- Autre, préciser :

Besoins d'aménagements Concernant la nature des épreuves :

ATTENTION, PAS DE DISPENSE D'ÉPREUVE POSSIBLE

- Adaptation des caractéristiques de l'activité** (adaptation des ateliers et/ou situations, modification de l'activité, etc.)
- Adaptation de l'intensité de l'effort attendu** (dans le cadre des épreuves à caractère sportif)
- Adaptation des performances attendues** (aménagement des paliers, aménagement du temps, de la distance, de la hauteur, etc. Dans le cadre des épreuves à caractère sportif)
- Autre, préciser :**

Liste des médecins agréés en Nouvelle Aquitaine



Handicaps moteurs et sensoriels dans le domaine de l'éducation sportive	Handicaps cognitifs, psychiques et mentaux dans le domaine de l'éducation sportive	Toutes situations de handicap dans les domaines de l'éducation sportive et de l'animation socioéducative et culturelle
Le médecin est agréé par la Fédération Française Handisport (FFH)	Le médecin est agréé par la Fédération Française Sport Adapté (FFSA)	La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de votre domicile vous orientera vers un médecin agréé par ses services
Contactez : medical@handisport-nouvelleaquitaine.fr	Contactez : nathalie.catajar@sportadapte.fr	Pour toute question sur le choix du médecin à contacter, se rapprocher de la conseillère référente handicap de la DRAJES NA qui vous accompagnera dans votre démarche rachel.fabry-gonzales@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Liste des M. D. P. H. en Nouvelle Aquitaine

Départements	Coordonnées
Charente (16)	08 00 00 16 00
Charente-Maritime (17)	08 00 15 22 15 mdph@charente-maritime.fr
Corrèze (19)	05 19 07 85 00 autonomie@correze.fr
Creuse (23)	05 44 30 28 28 mdph23@creuse.fr
Deux-Sèvres (79)	05 49 04 41 30 mdph@deux-sevres.fr
Gironde (33)	05 56 99 66 99 accueil-autonomie@gironde.fr
Haute-Vienne (87)	05 55 14 14 50 contact.mdp@haute-vienne.fr
Landes (41)	05 58 51 53 73 mlph@landes.fr
Lot-et-Garonne (47)	05 53 69 20 50 contact@mdph47.fr
Pyrénées Atlantiques (64)	05 59 27 50 50 mdph.pau@mdph64.com
Vienne (86)	05 49 45 97 77 mdph-accueil@departement86.fr

<https://annuaire.service-public.fr/navigation/nouvelle-aquitaine/maison-handicapees>

Liste des médecins agréés en Nouvelle Aquitaine



Handicaps moteurs et sensoriels dans le domaine de l'éducation sportive	Handicaps cognitifs, psychiques et mentaux dans le domaine de l'éducation sportive	Toutes situations de handicap dans les domaines de l'éducation sportive et de l'animation socioéducative et culturelle
Le médecin est agréé par la Fédération Française Handisport (FFH)	Le médecin est agréé par la Fédération Française Sport Adapté (FFSA)	La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de votre domicile vous orientera vers un médecin agréé par ses services
Contactez : medical@handisport-nouvelleaquitaine.fr	Contactez : nathalie.catajar@sportadapte.fr	Pour toute question sur le choix du médecin à contacter, se rapprocher de la conseillère référente handicap de la DRAJES NA qui vous accompagnera dans votre démarche rachel.fabry-gonzales@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Liste des M. D. P. H. en Nouvelle Aquitaine

Départements	Coordonnées
Charente (16)	08 00 00 16 00
Charente-Maritime (17)	08 00 15 22 15 mdph@charente-maritime.fr
Corrèze (19)	05 19 07 85 00 autonomie@correze.fr
Creuse (23)	05 44 30 28 28 mdph23@creuse.fr
Deux-Sèvres (79)	05 49 04 41 30 mdph@deux-sevres.fr
Gironde (33)	05 56 99 66 99 accueil-autonomie@gironde.fr
Haute-Vienne (87)	05 55 14 14 50 contact.mdp@haute-vienne.fr
Landes (41)	05 58 51 53 73 mlph@landes.fr
Lot-et-Garonne (47)	05 53 69 20 50 contact@mdph47.fr
Pyrénées Atlantiques (64)	05 59 27 50 50 mdph.pau@mdph64.com
Vienne (86)	05 49 45 97 77 mdph-accueil@departement86.fr

<https://annuaire.service-public.fr/navigation/nouvelle-aquitaine/maison-handicapees>